

Autorisation au paiement mensuel des cotisations de la chambre de commerce

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise

En plus de nous facturer la prime d'assurance collective, nous autorisons le gestionnaire du régime à recouvrer et percevoir mensuellement nos cotisations à titre de membre à notre chambre de commerce.

Le montant mensuel des frais de cotisations de la Chambre de commerce _____
(Nom de la chambre de commerce)
y compris la TPS et la TVQ, s'élève à \$. Les cotisations sont établies par chaque chambre de commerce participante. Chaque chambre de commerce se réserve le droit de modifier le montant sans préavis.

Cette autorisation au paiements mensuels demeurera valide tant et aussi longtemps que notre entreprise demeurera assurée en vertu du Régime des chambres de commerce. Si notre entreprise annule sa protection avec le Régime d'assurance collective des chambres de commerce, cette autorisation prendra fin. À ce moment-là, l'entreprise doit soumettre une demande directement à sa chambre de commerce pour continuer d'être membre.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____

Personne-resource _____
(Signature) _____
(Prière d'écrire votre nom et votre titre)

Témoin _____ Conseiller autorisé _____
(Signature et numéro)